

Action 3: Prendre en compte le niveau de la disposition à payer de la population cible

L'évaluation du niveau de la disposition à payer de la population cible permet de mettre en évidence un niveau de contribution accessible à une large majorité de la population et/ou mettre en évidence l'existence de plusieurs catégories d'adhérents potentiels avec des niveaux de disposition à payer différents.

Un support de restitution des données collectées sur le niveau de la disposition à payer est proposé dans le tome 2:

► **4.5.7 – Calcul de la disposition à payer**, tome 2, chapitre 4, page 159.

Remarque: Lorsque la capacité contributive* de la population cible ou de certains groupes de cette population comme les indigents est très faible, la recherche de sources de financement complémentaires doit être encouragée. En particulier, s'il existe une garantie légale d'accès à un paquet minimum de services de santé et que la capacité contributive n'est pas suffisante pour couvrir le coût moyen de ce paquet minimum, l'Etat pourrait prendre en charge la différence (subvention des cotisations).